

## Conseil municipal du 21 mai 2019

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni ce mardi 21 mai 2019 sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Sont absentes à cette réunion: Gaëlle TRONTIN (pouvoir donné à Bernard COMTET) et Michèle MOUREAU.

### Renouvellement du bail du logement des Templiers

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de reconduire pour trois années le bail du logement des Templiers à compter du 1er juin 2019.

### Facture Michel BONNET

A l'unanimité, le Conseil accepte le règlement de la facture de 3 000 € au bureau d'étude Michel BONNET correspondant à l'étude, réalisée en 2013, de l'extension de l'assainissement collectif à cinq branchements supplémentaires. Le versement de cette somme est soumis à la réception d'une facture et à l'accord de la Trésorerie.

### Convention TIG

M. le Maire informe le Conseil que la commune a la possibilité d'embaucher des personnes dans le cadre de travaux d'intérêt général afin d'aider les employés communaux pour certaines tâches précises.

Au préalable, une convention doit être signée entre la commune et la Communauté de Communes.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la signature de la convention entre la commune de LA GENETE et la Communauté de Communes pour la mise en œuvre des mesures de travail d'intérêt général.

### Proposition du SYDESL

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition présentée par le SYDESL pour le renouvellement de l'équipement vétuste d'éclairage public (poteaux, éclairages énergivores) pour un montant total de 8 500 € dont 4 600 € à la charge de la commune, le reste de la facture étant pris en charge par le SYDESL.

### Questions et informations diverses

- Contrairement aux préconisations de la DRI, Le Conseil municipal souhaite que les marquages au sol et les panneaux "stop" et "cédez le passage" soient maintenus aux carrefours des routes débouchant sur la RD 339.

- M. le Maire informe le Conseil que le total des subventions allouées pour les travaux de la cuisine de la Tour Jérusalem se montent à 31 906 € pour un montant total de 88 994 € H.T.

- M. le Maire informe que les gérantes de l'épicerie et du bar cesseront leur activité à compter du 31 mai 2019. Le Conseil se laisse le temps de la réflexion quant à la suite à donner à ces activités et souhaite étudier le projet de louer les locaux du bar et de l'épicerie indépendamment du logement.